



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
GIRONDE

Porc plein air

Le contexte

La France est le 3^e pays producteur de porc de l'Union Européenne.

Il y a environ 20 000 exploitations françaises avec des SAU de 65 ha en moyenne.

2 000 têtes sont comptabilisées en Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2022).

“

Le porc plein air est un atelier qui nécessite des investissements limités et offre une image positive auprès du consommateur. Le plein air améliore la productivité des prairies et des céréales en les retournant et en les fertilisant.

”



Réglementation

Prophylaxie

- Les prophylaxies obligatoires et préconisées évoluent en fonction des épidémies présentes sur chaque département.
- Des dépistages sont pratiqués plus spécifiquement à l'élevage plein air.

Biosécurité

L'arrêté du 16 octobre 2018 impose des mesures pour protéger les élevages des dangers sanitaires comme :

- avoir un référent formé en charge de la biosécurité
- avoir un plan de biosécurité
- avoir des clôtures enterrées et doublées pour éviter les contacts groin-groin, limiter l'entrée des prédateurs et éviter les contaminations par la faune sauvage
- disposer d'un terrain perméable pour éviter les stagnations d'eau
- une même parcelle ne doit pas être occupée plus de 24 mois en continu
- le chargement maximum est de 6,5 truies reproductrices/ha/an ou 14 porcs/ha/an

Enfin, il est essentiel et obligatoire de protéger les porcs domestiques des contacts avec des sangliers sauvages porteurs de maladies comme la Peste Porcine Africaine (PPA), la Brucellose porcine ou la maladie d'Aujeszky. Pour cela, le lieu de vie doit être clôturé d'un mur d'au moins 1,30 m ou d'une double clôture électrifiée avec un écart de 25 cm.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'arrêté du 16 octobre 2018 ou les fiches et documents réalisés par l'IFIP sur les mesures de biosécurité à appliquer en élevage et pour le transport des porcs : <https://biosecurite.ifip.asso.fr/>



Techniquement parlant

Le naisage plein air

La productivité des éleveurs en plein air est inférieure de 8% à 10% à celle de l'élevage en bâtiment. Ceci est dû à :

- un taux de perte sur nés plus important
- un nombre de portées un peu plus faible
- des portées un peu moins importantes

Afin d'optimiser la productivité en plein air, il faut préserver l'enherbement des parcours. Un apport de fourrage grossier permet de préserver l'enherbement tout en améliorant la qualité de la viande.

Généralement, les naisseurs passent environ 11 heures de travail/truie présente/an. Il faut compter 2 heures de plus pour les naisseurs plein air du fait du temps de transfert d'aliments et d'animaux sur de plus longues distances et d'un entretien plus long des équipements.



Organisation

Conduite en 7 bandes avec 3 semaines d'intervalle entre chaque bande et un sevrage des porcelets à 28 jours (40 minimum en bio). Il faut prévoir un nombre de parcelles spécifiques au roulement, puisque un vide sanitaire de 6 mois doit être réalisé après le passage d'une bande.

Les limites des parcelles utilisées doivent se situer à :

**au moins 100 m
de toute habitation**

**au moins 35 m des points
de prélèvements d'eau**

**au moins 200 m
des lieux de baignade**

Mise en place

Sols peu épais, drainants et favorables au maintien de l'herbe

Terrain qui permet une rotation des parcelles tous les 2 ans (mise en culture entre 2 passages)

**700 m² à 800 m²
par truie gestante et saillie**

**600 m² à 650 m²
par truie en maternité**

Conduite de l'élevage

Avant la mise en reproduction (vers 8 mois), les cochettes sont mises en quarantaine pendant minimum 5 semaines afin qu'elles s'adaptent et qu'elles soient vaccinées.

Le mode de reproduction le plus connu est la saillie naturelle mais l'insémination artificielle peut aussi être utilisée.

Il faut compter 1 verrat pour 2 truies.

Les verrats sont mis en groupe avant la période de saillie pour avoir moins de bagarres.

Alimentation en eau

Les truies doivent disposer d'eau potable à température « consommable ». Les abreuvoirs sont à vidanger une fois par jour et à brosser chaque semaine.

Consommation d'eau :

truie en gestation :
15 L à 20 L d'eau

truie allaitante :
30 L à 40 L d'eau

Logement des animaux

Il existe plusieurs types de cabane, l'essentiel est que le bardage soit parfaitement hermétique. On prévoit 5 à 7 truies gestantes par cabane avec une entrée suffisamment large pour que 2 truies gestantes passent en même temps.

Alimentation

L'aliment peut être dispersé en ligne au sol s'il est en bouchons ou en granulés.

L'aliment est déposé à l'auge s'il est présenté en farine.

La consommation moyenne annuelle en plein air est de 1 420 kg d'aliment par truie.

Mise-bas, allaitement et sevrage

Il doit y avoir suffisamment de paille pour que la truie prépare son nid.

Il ne faut pas repailler après la mise bas.

Les soins donnés aux porcelets sont les mêmes qu'en bâtiment, en suivant la réglementation.

Au sevrage, il est conseillé de disperser de l'aliment aux truies dans un parc et de regrouper les porcelets dans les cabanes.

Exemple de formules alimentaires, à base de blé ou de maïs, pour 1 kg d'aliment composé :

Truie en gestation				Truie en lactation			
Formule A		Formule B		Formule A		Formule B	
Blé	350 g	Maïs	432 g	Blé	460 g	Blé	200 g
Orge	312 g	Orge	200 g	Orge	220 g	Maïs	330 g
Avoine	100 g	Pois	150 g	Tourteau de soja	160 g	Pois	180 g
Tourteau de Soja	120 g	Tourteau de Soja	50 g	Tourteau de tournesol	80 g	Tourteau de soja	150 g
Son	80 g	Tourteau de Tournesol	80 g	Huile	40 g	Graine de tournesol	40 g
CMV	38 g	Pulpe de betterave	50 g	CMV	40 g	Pulpe de betterave	60 g
		CMV	38 g			CMV	40 g



L'engraissement plein air

Pour l'engraissement plein air, les résultats sont moins bons qu'en bâtiment. L'indice de consommation est supérieur, le gain moyen quotidien est inférieur, le coût alimentaire du kilo augmente et la durée de l'élevage est plus longue. Cependant, les besoins financiers au départ sont moins élevés. Le temps de travail pour un engraisseur plein air est d'environ 40 minutes/porc produit.

■ Mise en place

Durée d'engraissement entre 4 et 6 mois avec un vide sanitaire de 15 jours entre 2 bandes.

Ne pas dépasser 40 animaux/ha.

Maximum de 90 porcs produits/ha/an selon la réglementation.

■ Logement des animaux

L'éleveur peut utiliser le même type de cabane qu'en gestation. Le nombre de cabanes dépend de la taille du lot.

Cabane demi-lune :
10 à 15 porcs

Chalet en bois et tôle :
20 à 30 porcs

■ Organisation

L'engraissement en plein air est organisé comme en bâtiment avec une conduite en bande. La plus courante est celle qui consiste à s'approvisionner en lots de porcelets de 25 kg toutes les 3 ou 6 semaines.

■ Alimentation

Identique en plein air et en bâtiment. Pour engraisser un porc de 25 kg à 110 kg il faut entre 350 kg et 500 kg d'aliments, (composés d'au moins 75% de céréales).

■ Conduite de l'élevage

Vermifuge des porcelets par alimentation dès leur arrivée.

Vaccination en fonction de la législation sanitaire en vigueur.

Exemple de formules alimentaires, à base de blé ou de maïs, pour 1 kg d'aliment composé :

Porc en croissance				Porc en finition			
Formule A		Formule B		Formule A		Formule B	
Blé	594 g	Maïs	592 g	Blé	618 g	Maïs	670 g
Pois	250 g	Pois	160 g	Pois	200 g	Tourteau de soja	120 g
Tourteau de tournesol	40,5 g	Tourteau de soja	80 g	Tourteau de soja	10 g	Tourteau de tournesol	50g
Tourteau de colza	80 g	Tourteau de colza	130 g	Tourteau de tournesol	40 g	Tourteau de colza	40 g
Acides aminés	4,6 g	Acides aminés	3,6 g	Tourteau de colza	50 g	Son	54 g
CMV + phytases	30,9 g	CMV + phytases	34,4 g	Mélasse de canne	49,5 g	Mélasse de canne	30 g
				Acides aminés	3,5 g	Acides aminés	3 g
				CMV + phytases	29 g	CMV + phytases	33 g



Économiquement parlant

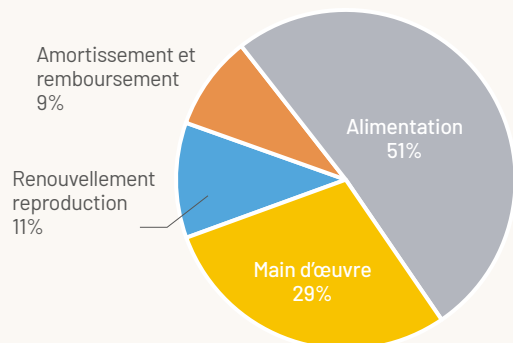
Investissement

Les investissements sont moins élevés en plein air qu'en bâtiment. Les besoins en trésorerie au démarrage sont très importants car les premières ventes de porcelets ou de porcs charcutiers ont lieu plusieurs mois après les investissements.

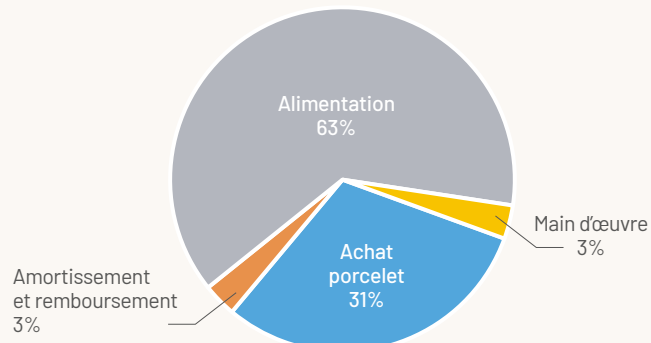
Type d'investissement	Coût
Achat cochette (jeune truie)	279 € l'unité
Achat verrat (porc reproducteur)	863 € l'unité
Achat porcelet de 25 kg	35 € l'unité (très variable)
Achat de cabane	300 € à 1 200 €
Installation naissage plein air	300 € à 370 € par truie productive
Matériel engraissement plein air	67 € à 82 € par place de porc

Coûts de production

Répartition des charges naissance plein air



Répartition des charges engraissement plein air



Charges opérationnelles en élevage de porcs €/kg carcasse

Porcelets	0,45
Alimentation	0,66
Autres charges	0,1
Total	1,21

Charges de structure

Eau/électricité/Carburant	0,12
Main d'œuvre (10€ brut/h)	0,15
Amortissement et frais financier	0,2
Entretien matériel/véhicule	0,12
Impôts, assurances, honoraires	0,17
Total	0,76
Total charges en élevage	1,97





En Gironde

Chaque projet doit être raisonné au regard de la disponibilité de la main d'œuvre, des investissements et des motivations de l'éleveur.

Commercialisation

La vente se déroule généralement en direct sans interventions extérieures.

Formation

L'interprofession Porcine d'Aquitaine propose des journées de formation pour les référents biosécurité des élevages sur la région. [INPAQ - L'Interprofession Porcine d'Aquitaine - Accueil](#)



Contact



Chambre d'Agriculture de la Gironde
Pôle Filières Agricoles et Diversification
05 24 44 99 42

Thomas CERCIAT
06 09 21 43 66
t.cerciat@gironde.chambagri.fr



Bibliographie

Actualités. *IFIP*.

Installation élevage de porcs plein air. *Chambre d'Agriculture Tarn-et-Garonne*.

Porc plein air. *Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté*.

L'élevage des truies biologiques en plein air. *Chambre d'Agriculture*.



©AlphaStock



Retrouvez toutes nos fiches
DIVERSIFICATION
sur notre site web,
rubrique Diversification.

Besoin d'être
accompagné ?
Contactez nos
conseillers.

Dans le cadre de la campagne d'arrachage,
vous avez un projet de diversification :
bénéficiez d'aides de la Région pour
vos investissements liés à ce projet.
Contactez-nous : Valérie LEGER - 05 24 44 99 42
diversification@gironde.chambagri.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
GIRONDE



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

